



EMAS DAY

-

Reporting de durabilité : **quels outils** pour les entreprises ?

Robin Heynen
SPW – *Direction du Développement durable*



Sommaire

- **Reporting de durabilité** de quoi parle-t-on?
- **Guide pratique** pour vous lancer dans le reporting de durabilité

Reporting de durabilité : De quoi parle-t-on ?

Le reporting de durabilité

Pour élargir l'information sur son entreprise

Au-delà des informations financières, il permet de rendre compte :

- Des **impacts** de l'entreprise sur l'environnement et la société
- Des **risques** et des **opportunités** que ces enjeux représentent pour son activité

→ Ces informations sont généralement structurées autour de 3 dimensions



Environnementale



Sociale



Gouvernance

Quel rapport avec EMAS ?

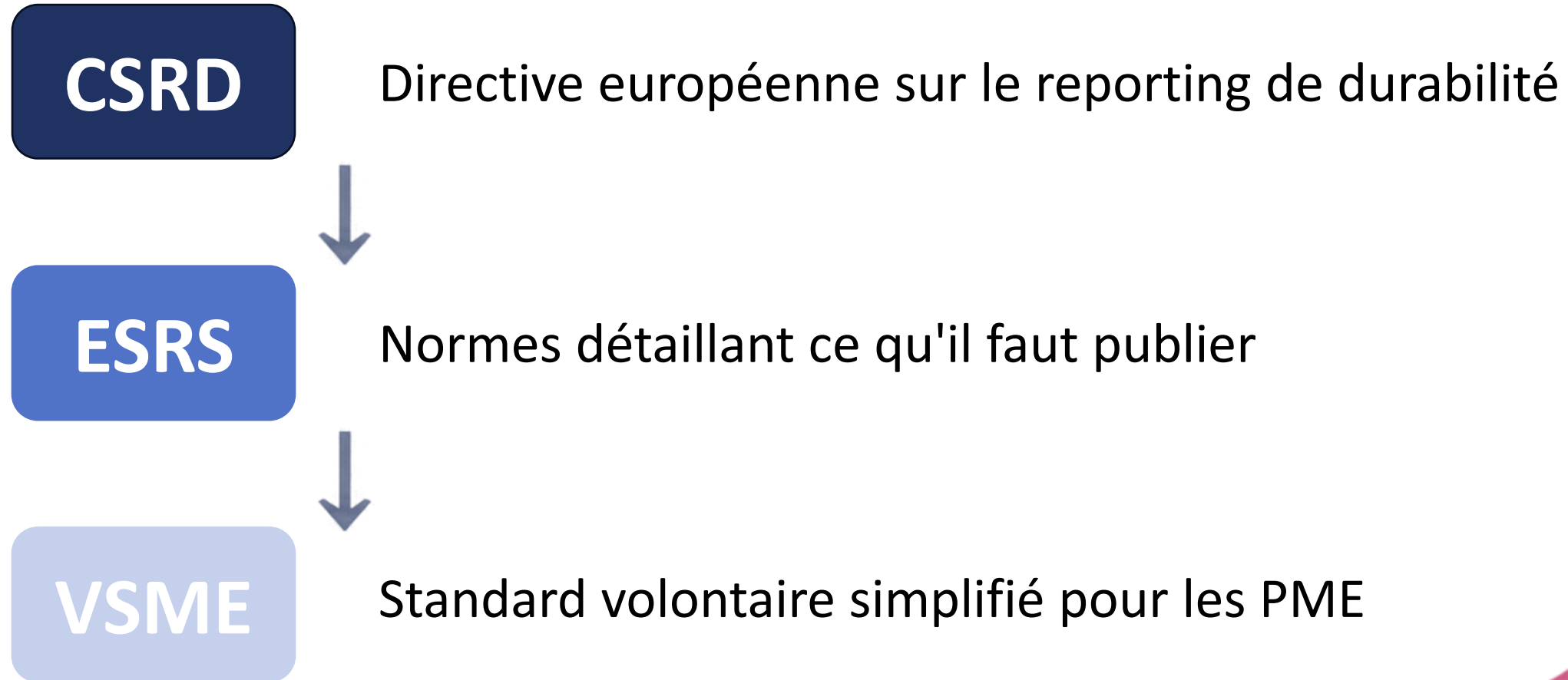
EMAS

⇒ un socle solide pour structurer et fiabiliser des informations environnementales

Reporting de durabilité

⇒ élargit le regard aux dimensions sociales et de gouvernance, ainsi qu'aux risques et opportunités pour l'organisation.

Cadre européen du reporting de durabilité



Et Omnibus dans tout ça?



Début 2025 :



Omnibus = simplification du cadre européen



- ✓ réduire la charge administrative ;
- ✓ moins d'entreprises concernées ;
- ✓ limiter les demandes adressées aux PME ;
- ✓ report calendaire de deux ans ;
- ✓ favoriser l'utilisation du standard volontaire.

Une obligation recentrée sur les plus grandes entreprises



Plus de 1 000 salariés (*vs 250 avant*)



Et au moins un des critères suivants

- Chiffre d'affaires net **> 450 M€** (*vs 50 M€ avant*)
- **OU** total du bilan **> 25 M€**



Les autres entreprises peuvent volontairement se lancer !

Pourquoi volontairement se lancer ?

 Répondre aux demandes de partenaires

 Faciliter l'accès aux financements

 Anticiper des évolutions de marché

 Renforcer sa compétitivité

 Structurer sa stratégie

Standard VSME



Module de base (socle fondamental)

- **11 indicateurs** ESG essentiels
- Calcul des émissions de GES limité aux **scopes 1 et 2**
- **Pas** d'analyse de **double matérialité** requise
- **Flexibilité** dans le choix des indicateurs



Module complet (approche plus approfondie)

- ajout **de 9 indicateurs**



La VSME devient essentielle car elle va servir également de **plafonnement de la chaîne de valeur, « value chain cap »**.

Guide pratique

Pour vous lancer dans le reporting de durabilité

**De la stratégie au
reporting de durabilité :
un levier de
différenciation,
de performance
et de résilience**



UN GUIDE
PRATIQUE
POUR
LES
ENTREPRISES

CSRD : La Directive européenne sur la publication
d'informations en matière de durabilité

MAI 2025

Comment a-t-il été produit ?

Une démarche
partenariale



Accompagnement de 4 entreprises

Guide pratique



eloy

ENERSOL
ENERGY SOLUTIONS



SOLAREC



Val-Dieu
BIÈRE D'ABBAYE - ABDUBIER



RÉUSSIR SON REPORTING DE DURABILITÉ

un guide étape par étape



DÉCRYPTAGE

TÉMOIGNAGES

LEXIQUE/LIENS UTILES

CASE STUDY

FAQ

ANNEXES PRATIQUES



Table des matières

CHAPITRE 3 : COMMENT FAIRE DE LA CSRD UNE OPPORTUNITÉ ?

1. Les opportunités pour l'entreprise en stratégie
 - 1.1. Devenir pionnière dans la durabilité
 - 1.2. Renforcer la résilience face aux chocs sociétaux et sociaux
 - 1.3. Stimuler l'innovation et la robustesse
2. Les opportunités pour l'entreprise en collaborateurs / de culture d'entreprise
 - 2.1. Sensibiliser et former
 - 2.2. Promouvoir une culture d'entreprise
 - 2.3. Valoriser les comportements durables
 - 2.4. Favoriser un environnement de travail respectueux des personnes

CHAPITRE 4 : LE REPORTING DE LA CSRD POUR LES PME/ENTREPRISES < 1000 EMPLOYÉS

1. Impact indirect sur les PME/ entreprises
2. Préparation des entreprises < 1000 employés
 - 2.1. Un reporting volontaire pour les entreprises < 1000 employés (VSME)
 - 2.1.1. Le module « Basique » - Contenu
 - 2.1.2. Le module « Comprehensive » - Contenu
 - 2.1.3. Quels sont les avantages pour les entreprises de ce standard volontaire ?

3. Informations et questions soumises aux PME ? 55

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	5
RÉSUMÉ	6
CHAPITRE 1 : LA CSRD : ENJEUX ET MÉTHODOLOGIE	7
1. Introduction	8
1.1. Le Green Deal	8
1.2. La directive et taxonomie : 2 cadres complémentaires	9
2. La Proposition Omnibus et Son Impact sur la CSRD	11
2.1. Contexte et Objectifs de la Proposition Omnibus	11
2.2. Les Changements clés apportés à la CSRD	11
2.3. Le trilogue européen	12
3. Cadre réglementaire de la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité (CSRD)	13
3.1. Présentation de la directive européenne	13
3.1.1. Objectifs et portée de la directive	13
3.1.2. Champ d'application et calendrier de mise en œuvre de la directive	13
3.1.3. Les principes fondamentaux	15
3.2. Le rapport de durabilité	16
3.3. Standards d'application de la directive (ESRS) et leur structure	16
CHAPITRE 2 : LA CSRD PAS À PAS	18
1. Phase 1 : Analyse de la double matérialité	20

1.1. Définitions et objectifs de la double matérialité	20
1.2. Étape 1 : analyse de la chaîne de valeur sectorielle	21
1.3. Étape 2 : Identification et évaluations des Impacts, risques et opportunités (IRO)	23
1.3.1. Analyse préliminaire pour établir les Impacts, les Risques et les Opportunités	23
1.3.2. L'identification des Impacts	24
1.3.3. Analyse des risques et des opportunités	25
1.3.4. Evaluation détaillée des Impacts, des risques et des opportunités	29
1.3.5. Critères de double matérialité	29
1.4. Étape 3 : Engagement des parties prenantes	30
1.4.1. Identification des parties prenantes	30
1.4.2. Méthodologie d'engagement des parties prenantes	31
1.5. Étape 4 : Détermination du seuil	33
1.6. Étape 5 : Analyse des écarts	37
1.6.1. Comment réaliser une analyse des écarts ?	37
1.7. Étape 6 : Définition des indicateurs de performance et élaboration du plan d'action	39
1.7.1. Élaboration d'un plan d'action	39
2. Phase 2 : Écrire son rapport de double matérialité auditable	40

r le secteur de la construction et	71
cts, des risques et des opportunités de l'installation	72
	75
	77
du secteur de la construction et	78
s de FEVIA et les ESRS	79
	87
	89
	90

Guide CSRD – de la théorie à la pratique

01

LA CSRD : ENJEUX ET MÉTHODOLOGIE



1

INTRODUCTION

La directive européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité (la CSRD) vise à renforcer la **transparence des entreprises** dans ce domaine. Le but est d'uniformiser et de renforcer les obligations, pour les entreprises, de **fournir un rapport extra-financier**. Ce **cadre de référence commun** a pour objectif de coordonner le reporting de durabilité des entreprises européennes, avec des données fiables, précises et pertinentes sur l'Environnement, le Social et la Gouvernance (ESG).

Cette directive impose aux entreprises de publier un **rapport de durabilité**, de manière aussi détaillée et rigoureuse qu'un bilan financier « classique ». Cela donne ainsi autant d'importance à la dimension durable qu'à la dimension économique de leurs activités.

L'objectif est de donner un coup d'accélérateur à la durabilité.

1.1. Le Green Deal

Le Green Deal, le pacte vert pour l'Europe, représente un engagement ambitieux pour les générations futures. Son objectif principal est de transformer l'économie de l'Union européenne en un modèle plus durable, tout en veillant à inclure l'ensemble des secteurs et des personnes.

Il est juridiquement contraignant et s'articule autour de plusieurs axes clés, dont la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la protection de la nature, le renforcement du capital social et le développement d'une économie compétitive.



Concrètement, le **Green Deal** prévoit la « neutralité carbone » d'ici 2050, avec une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici 2030.

Juridiquement contraignant, il couvre plusieurs aspects clés :

- la **transition énergétique**,
- l'**industrie circulaire**,
- le **système alimentaire durable**,
- la **mobilité durable**,
- la **protection de la biodiversité**,
- et des ambitions pour un environnement sans pollution.

Pour financer cette transition, l'UE prévoit de réorienter les flux financiers vers des activités durables, tout en veillant à une « **transition juste** », à savoir, en soutenant les régions et les populations les plus touchées par cette transformation.

02

LA CSRD PAS À PAS



AVANT-PROPOS

Avant de rédiger le rapport de durabilité, il est nécessaire de réaliser une analyse sur la double matérialité. Cette étape peut être menée en interne, mais selon la complexité du sujet et les ressources disponibles dans l'entreprise, il peut être judicieux de faire appel à une expertise externe pour compléter ou valider l'analyse.

Analyse de la double matérialité 1

Rédaction de son rapport de double matérialité auditable 2

Rédaction d'un rapport de durabilité conforme à la CSRD 3

Le rapport issu de cette analyse est ensuite audité et, une fois validé, il sert de base pour préparer le rapport de durabilité. Ce dernier est réalisé en interne et doit être publié conjointement avec le rapport financier.

Tout au long de ce document, nous allons suivre **TartiWallonie** pas à pas dans sa mise en conformité avec la CSRD. **TartiWallonie** est une entreprise wallonne spécialisée dans la fabrication de pâtisseries artisanales et semi-industrielles. Forte de son savoir-faire et de son ancrage local, elle a su conquérir un large public grâce à ses recettes inspirées du terroir.



L'entreprise dispose de 300 travailleurs et d'un chiffre d'affaire de 30M €. **TartiWallonie** se retrouve aujourd'hui face à un défi majeur : elle est désormais soumise à la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) et doit produire son premier rapport de durabilité.

Cependant, il est important de noter que si les modifications Omnibus sont approuvées, l'entreprise ne sera plus obligatoirement soumise à la CSRD, car elle dispose de moins de 1000 collaborateurs. Il lui sera alors conseillé de suivre la norme VSME (détaillé dans le chapitre IV) et de tout de même appliquer l'exercice de double matérialité, décrit ci-dessous.

Guide CSRD – un cas d'entreprise fictive

Dans le cas de **TartiWallonie**, la liste d'impact serait la suivante :

Environnement	Social	Gouvernance
Changement climatique	Conditions de travail	Culture d'entreprise
Consommation énergétique	Santé et sécurité des collaborateurs	Bien-être animal
Pollution de l'air	Formation et développement des compétences	Éthique, corruption et pots de vin
Pollution des sols et de l'eau	Conditions de travail dans la chaîne de valeurs	
Gestion des déchets	Santé et sécurité des consommateurs	
Biodiversité	Accessibilité des produits	

Reprenons l'exemple de **TartiWallonie**. Après avoir identifié et scorié ses IRO, **TartiWallonie** a consulté ses parties prenantes. Elle a organisé une table ronde où les participants ont été invités à discuter des enjeux ESG de l'entreprise ainsi qu'à les scorer. En parallèle de cet exercice, une enquête a également été envoyée à tous les travailleurs de l'entreprise.

Après avoir récolté ces précieuses données, **TartiWallonie** a comparé les niveaux d'importance accordés par les parties prenantes à chaque sujet de durabilité, avec les scores accordés en interne avant la consultation. Les résultats se sont révélés assez similaires excepté pour les conditions de travail des collaborateurs, qui a été scorié plus élevé par les parties prenantes externes. Ce sujet avait été initialement scorié à 70 en impact. **TartiWallonie**, décide donc de réajuster ses scores par rapport à cette enjeu pour qu'il soit repris au-delà du seuil.

Voici, dans le tableau ci-contre, les scores finaux ainsi que la matrice de double matérialité de **TartiWallonie**.

Le Conseil d'administration de **TartiWallonie**, a choisi, sous les conseils de son équipe RSE, de mettre le seuil de la matérialité d'impact à 79 et celui de la matérialité financière à 69.

Les sujets sur lesquels **TartiWallonie** devra rapporter dans son rapport CSRD/ de durabilité sont donc les suivants :

- Consommation énergétique
- Changement climatique

Enjeux / sujets	Priorisation INTERNE		Priorisation EXTERNE
	Impact	Financier	
ENVIRONNEMENT			
Changement climatique	90	80	95
Consommation énergétique	80	80	92
Pollution de l'air	70	50	55
Pollution des sols et de l'eau	40	30	45
Gestion des déchets	45	35	47
Biodiversité	20	15	30
SOCIAL			
Conditions de travail des collaborateurs	80	65	85
Santé et sécurité des collaborateurs	90	65	85
Formation et développement des compétences	50	20	40
Conditions de travail dans la chaîne de valeurs	75	60	55
Santé et sécurité des consommateurs	90	80	86
Accessibilité des produits	25	20	15
GOUVERNANCE			
Culture d'entreprise	70	60	73

Analysons la chaîne de valeur de **TartiWallonie**.

En **amont** on retrouve

- La production agricole : agriculture, élevage...
- L'approvisionnement : matières premières (lait, sucre, farine, œufs, beurre, crème, chocolat, fruits, emballages, contenants).
- Transport : Acheminement des matières premières vers l'usine (principalement en camions).

En **opérations propres**

- Transformation des matières premières en pâtisseries.
- Contrôle qualité : Vérification des normes sanitaires et gustatives, tests et ajustements des produits finis.
- Emballage : Conditionnement des produits en fonction des formats de vente.
- Commercialisation : Mise sur le marché via les canaux de distribution.

- Stockage et expédition : Gestion des entrepôts et rotation des stocks et organisation des expéditions vers les points de vente.

En **aval**

- Vente : les pâtisseries sont vendues dans 10 points de vente « TartiWallonie » en Belgique ainsi que dans des grandes surfaces. Enfin, 30 % des pâtisseries sont destinées à l'exportation.
- Utilisation : les pâtisseries sont consommées par les clients finaux.
- Gestion des déchets : les déchets générés par l'entreprise (déchets alimentaires, déchets d'emballage, palettes endommagées...) sont traités par le gestionnaire de déchets. Les déchets générés par les consommateurs (emballages, gaspillage alimentaire...) sont traités domestiquement.

Guide CSRD – des témoignages

ILLUSTRATION : LOUIS COLLINET (TAPIO)

L'importance de mettre les gens en réseau.

Les entreprises sont souvent trop isolées dans le domaine de la durabilité, car elles ont peu d'occasions de partager leurs défis, étant donné que cette compétence est relativement nouvelle. Si l'on compare avec des domaines comme le marketing ou la finance, ces secteurs disposent de réseaux solides, tant en interne qu'en externe, avec d'autres entreprises.

Dans le domaine de la durabilité, on ne peut pas tout gérer seul. Celui qui doit gérer des défis auxquels d'autres ne sont pas confrontés. Ce manque de connexion conduit chaque entreprise à chercher des solutions à son côté, au lieu de mutualiser les solutions. Un réseau permettrait de surmonter ces défis.

ILLUSTRATION : LOUIS COLLINET (TAPIO)

Dans le secteur de la construction, les acteurs doivent construire et rénover dès aujourd'hui en tenant compte des exigences de demain. Or, la notion de valeur future a évolué et intègre désormais les critères énergétiques. Sans transformation adéquate, la valeur et la rentabilité des bâtiments risquent de diminuer. Il est donc impératif d'agir dès maintenant pour anticiper ces évolutions. Ce secteur est particulièrement impacté car il doit répondre aujourd'hui à des enjeux à long terme, compte tenu de la durée de vie des constructions.

« Il faut intégrer la valeur de demain dans le prix d'aujourd'hui ! »

ILLUSTRATION : LOUIS COLLINET (TAPIO)

Imaginez que vous êtes un sous-traitant pour un grand constructeur. Ce grand constructeur doit maintenant déclarer son impact sur l'environnement, y compris celui de ses fournisseurs comme vous. Il va donc vous demander des informations sur vos propres émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, il voudra savoir combien de carburant vos camions consomment ou quelle quantité d'électricité vous utilisez sur vos chantiers. Ces informations l'aideront à calculer son « empreinte carbone totale », qui inclut non seulement ses propres activités, mais aussi celles de tous ses partenaires.



MESSAGE À RETENIR : INTERVIEW DEBORAH FISCHER

Ne pas considérer le réviseur comme un ennemi mais comme un partenaire. On a tous à y gagner si on travaille de manière intelligente tous ensemble.

Guide CSRD – des outils pratiques

Chaîne de valeurs sectorielle

chaîne de valeur	EN AMONT		OPÉRATIONS PROPRES				EN AVAL	
	PRODUCTION	APPROVISIONNEMENT	PROSPECTION & DESIGN (Prospection, analyse de terrain, permis, project development)	CONSTRUCTION (Gestion et exécution des travaux)	MARKETING & COMMERCIALISATION	SERVICE APRÈS-VENTE, MAINTENANCE & RÉPARATION	UTILISATION / USAGE	FIN DE VIE
Différentes activités de l'organisation	<ul style="list-style-type: none">Extraire les matières premières nécessaires aux matériaux de production (Pétrole, acier, bois, sable, minéraux, terres rares,...)Gestion des forêtsProduire les matériaux semi-finis de construction (en acier, en bois, en plastique + composants électroniques,...)Transporter les matériaux vers les sites de transformation	<ul style="list-style-type: none">Achat de matériaux nécessaires à la construction (béton, acier, bois, etc.)Acquisition d'équipements et outillages indispensables (machines, véhicules, outils)Approvisionnement en énergie (électricité, carburant, gaz, etc.) pour les chantiersLogistique et transport des différents types d'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none">Terrains : prospector, analyser leur potentiel, les rendre constructiblesRéaliser des études de marchéDemander/Obtenir les autorisations administratives nécessairesSe mettre en conformité avec les cadres réglementaires applicablesConcevoir les plans d'exécutionCoordonner les bureaux d'études et les auteurs de projetMettre en place la gestion de projet : coordination + ressources + agendaEtablir le cahier des charges y inclut le devis	<ul style="list-style-type: none">Gestion de projets / budgets/planningsCoordination de la sous-traitance et encadrement de la main d'œuvre propreGestion de la Sécurité/Qualité/EnvironnementOrganisation des chantiers de constructionConstruction des gros œuvresRéalisation des finitionsAménagement des territoiresExcavation des terres	<ul style="list-style-type: none">Concevoir et déployer la campagne marketing (promotion immobilière)Vendre les biens immobiliers construitsGestion juridique des contrats	<ul style="list-style-type: none">Livraison et réception des travaux finisFourniture de garanties et maintenancesRéparationRénovation	<ul style="list-style-type: none">Utilisation des biens immobiliers	<ul style="list-style-type: none">DémolitionDéconstructionRecyclage non triéDéchetsÉquipement
Flux matériels	<ul style="list-style-type: none">Production d'énergieBoisMétauxPétroleCarburantTerreSablCalcaireFlottants (canalisations)	<ul style="list-style-type: none">Flottes de transport (camions, bateaux, trains) + carburant / électricitéProduits semi-finisProduction d'énergie	<ul style="list-style-type: none">BâtimentsÉnergieOrdinateurs, ...	<ul style="list-style-type: none">Flottes de transport (camions, bateaux, trains) + carburant / électricitéVéhicules pour le déplacement des équipes	<ul style="list-style-type: none">Ordinateurs & serveursÉnergie	<ul style="list-style-type: none">Véhicules pour le déplacement des équipes d'intervention + carburantMatériaux de	<ul style="list-style-type: none">Énergie (chauffage, éclairage, équipements)Déplacements des habitants vers les services de base, vers	<ul style="list-style-type: none">ÉnergieÉquipements de vie (logement, réfrigérateurs)

ENVIRONNEMENTAUX

- Adaptation aux changements climatiques
- Atténuation des changements climatiques
- Énergie (consommation)
- Pollution de l'air (intérieur et extérieur)
- Eau
- Impact direct sur la perte de biodiversité
- Flux entrants (extraction des matières premières, intermédiaires,...)
- Déchets (déchets classiques et dangereux)

SOCIAUX

- Conditions de travail des travailleurs
- Égalité de traitement et de chances pour tous (diversité/inclusion)
- Conditions de travail dans la chaîne de valeur
- Communautés affectées : droits économiques, sociaux et culturels

GOVERNANCE

- Culture d'entreprise
- Pratiques de diligence raisonnable dans la chaîne de valeur
- Corruption et pots-de-vin

ESRS	Fevia
ENVIRONNEMENT	
Changement climatique	
Adaptation au changement climatique	X
Atténuation du changement climatique	X
Énergie	X
Pollution	
Pollution de l'air	
Pollution des eaux	
Pollution des sols	
Pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires	
Substances préoccupantes	
Substances extrêmement préoccupantes	
Microplastiques	
Ressources aquatiques et marines	
Eau	X
Consommation d'eau	X
Prélèvements d'eau	X
Rejet des eaux	X
Ressources marines	
Extraction et utilisation des ressources marines	
Biodiversité et écosystèmes	
Vecteurs d'incidence directs de la perte de biodiversité	
Changement climatique	
Changement d'affectation des terres, changement d'utilisation de l'eau douce et des mers	
Exploitation directe	
Espèces exotiques envahissantes	

ESRS	Fevia
ENVIRONNEMENT	
Pollution	
Incidences sur l'état des espèces	
Taille des populations d'espèces	
Risque d'extinction mondiale des espèces	
Incidences sur l'étendue et l'état des écosystèmes	
Dégradation des sols	
Désertification	
Imperméabilisation des sols	
Incidences et dépendances sur les services écosystémiques	
Économie circulaire	
Ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources	X
Ressources sortantes liées aux produits et services	X
Déchets	X

ESRS	Fevia
SOCIAL	
Effectifs de l'entreprise	
Conditions de travail	X
Sécurité de l'emploi	X
Temps de travail	X
Salaires décentes	X
Dialogue social	
Liberté d'association, existence de comités d'entreprise et droits des travailleurs à l'information, à la consultation et à la participation	
Négociation collective, y compris la proportion de travailleurs couverts par des conventions collectives	
Équilibre entre vie professionnelle et vie privée	X
Santé et sécurité	X
Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	
Égalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale	
Formation et développement des compétences	X
Emploi et inclusion des personnes handicapées	
Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail	
Diversité	
Autres droits liés au travail	
Travail des enfants	
Travail forcé	
Logement adéquat	
Protection de la vie privée	
Travailleurs de la chaîne de valeur	
Conditions de travail	

Cross check
ESRS

Fevia

IRO sectoriels



Guide CSRD – une FAQ, des ressources utiles



FAQ

Est-ce que le rapport CSRD et l'analyse de DMA concernent uniquement notre entreprise ou bien aussi notre chaîne de valeur ?

L'analyse de double matérialité et le rapport CSRD concernent à la fois votre entreprise et votre chaîne de valeur. Cela s'inscrit dans une approche élargie visant à couvrir non seulement vos activités directes mais aussi vos impacts et dépendances tout au long de votre chaîne de valeur.

Que risque mon entreprise si je ne fais pas mon rapport ?

En cas de non-conformité à la CSRD, les dirigeants, les représentants, les administrateurs et les auditeurs des entreprises concernées s'exposent à une amende allant de 50 à 10 000 euros pour les violations délibérées.

Une peine d'emprisonnement d'un mois à un an si la violation est motivée par une « intention frauduleuse ».

Les sanctions seront-elles appliquées immédiatement ?

Pas nécessairement. Leur application dépendra de l'approche adoptée par l'autorité de régulation au cours de la première année.

Est-ce que je dois refaire mon exercice de DMA chaque année ?

Non, l'exercice de double matérialité ne doit pas nécessairement être refait chaque année, mais il doit être régulièrement mis à jour. Vous devez réviser votre analyse de double matérialité si des changements significatifs surviennent, comme une évolution réglementaire, des changements dans vos activités ou des attentes accrues des parties prenantes.

CHAPITRE 9 | REMERCIEMENTS, FAQ & LIENS UTILES

Quelles sont les exigences en matière de format numérique pour le rapport de gestion incluant une déclaration de durabilité ?

Pour se conformer à la CSRD, les entreprises doivent respecter les exigences suivantes pour leurs rapports de gestion, incluant les informations sur la durabilité :

- **Format unique électronique** (XHTML) dans un format électronique structuré et lisible par l'humain.
- **Utilisation du langage XHTML** : les données doivent être lisibles par l'humain.
- **Intégration de balises XBRL** : les données doivent être lisibles par l'humain.
- **Transmission à l'ESAP** (Europe) : les rapports de gestion seront déposés auprès de l'ESAP, l'autorité européenne qui regroupera les données et les rendra accessibles, renforçant ainsi leur transparence.

Ces exigences garantissent que les données sont standardisées, permettant une comparaison au niveau européen.

Qu'en est-il des obligations CSRD pour les grandes entreprises ?

Une filiale peut être exemptée des obligations CSRD si elle ne répond pas aux critères de taille.



LIENS UTILES

Textes législatifs

- [Directive CSRD 14 décembre 2022](#) concernant la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises
- [Loi du 02 décembre 2024](#) « Loi relative à la publication, par certaines sociétés et groupes, d'informations en matière de durabilité et à l'assurance de l'information en matière de durabilité et portant dispositions diverses »
- [Règlement délégué \(UE\) 2023/2772 de la Commission du 31 juillet 2023 complétant la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes d'information en matière de durabilité](#)

Ressources européennes

- [Site de la Commission européenne sur les rapports de durabilité](#)
- [Site de l'EFRAG](#)
- [Plateforme de questions et réponses de l'EFRAG sur l'ESRS](#)
- [Site EFRAG - normes volontaires pour les PME \(VSME\)](#)

Autres guides sur le reporting de durabilité

Guides intersectoriels

- FEB - [Reporting durabilité pour les PME](#) - Fédérations des Entreprises Belges, en partenariat avec BDO et Agoria - 2024

CHAPITRE 9 | REMERCIEMENTS, FAQ & LIENS UTILES

- FEB - [Reporting durabilité pour les Grandes entreprises](#) - Fédérations des Entreprises Belges, en collaboration avec PWC, et l'institut des réviseurs d'entreprises - 2024
- Akt for wallonia – cellule de développement durable - [La CSRD et le reporting de durabilité - 2024](#)

Guides sectoriels

- UPSI – BVS : introduction à la CSRD pour les PME (secteur immobilier) – Union Professionnelle du Secteur Immobilier - 20





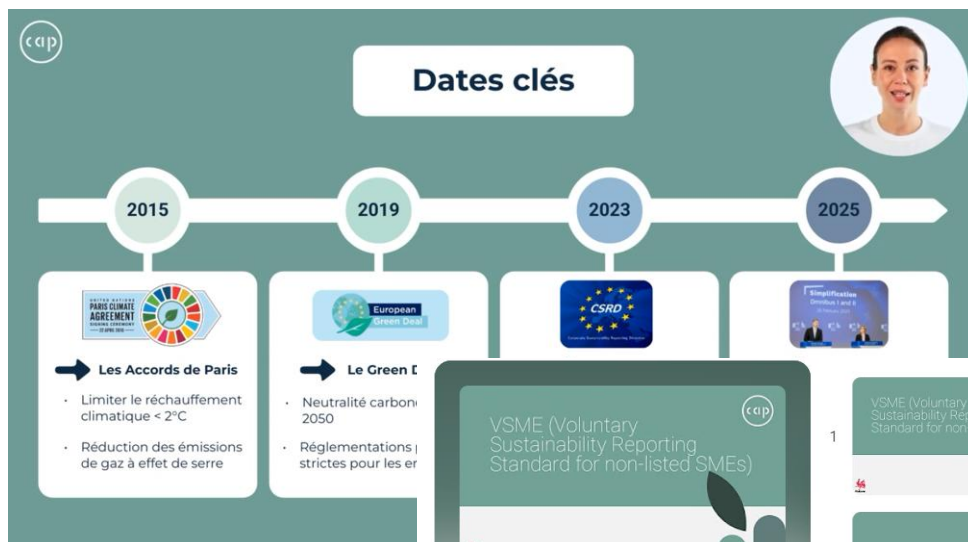
89

19

En parallèle du guide – des vidéos



Développement Durable : Reporting de durabilité pour les entreprises wallonnes - YouTube



- #11 La VSME : objectifs, structure et application**
WallonieBE • 23 vues • il y a 6 jours
- #10 La définition du seuil – rapport**
WallonieBE • 7 vues • il y a 6 jours
- #9 L'identification des parties prenantes**
WallonieBE • 8 vues • il y a 6 jours
- #8 L'évaluation des IRO : liste d'IRO et évaluation de la double matérialité**
WallonieBE • 3 vues • il y a 6 jours
- #7 L'identification des IRO : impacts, risques et opportunités**
WallonieBE • 8 vues • il y a 6 jours



Et bien plus encore !



[CSRD : un guide pratique pour accompagner les entreprises wallonnes](#)

Depuis lors...

Une 2ème vague d'accompagnement



essenscia
wallonie

■ **AGORIA**

Accompagnement de 6 entreprises



■ **AGORIA**



Kabelwerk **EUPEN** AG



EURO-LOCKS
LOCKING SYSTEMS FOR INDUSTRY



Une FAQ spécifique pour la VSME



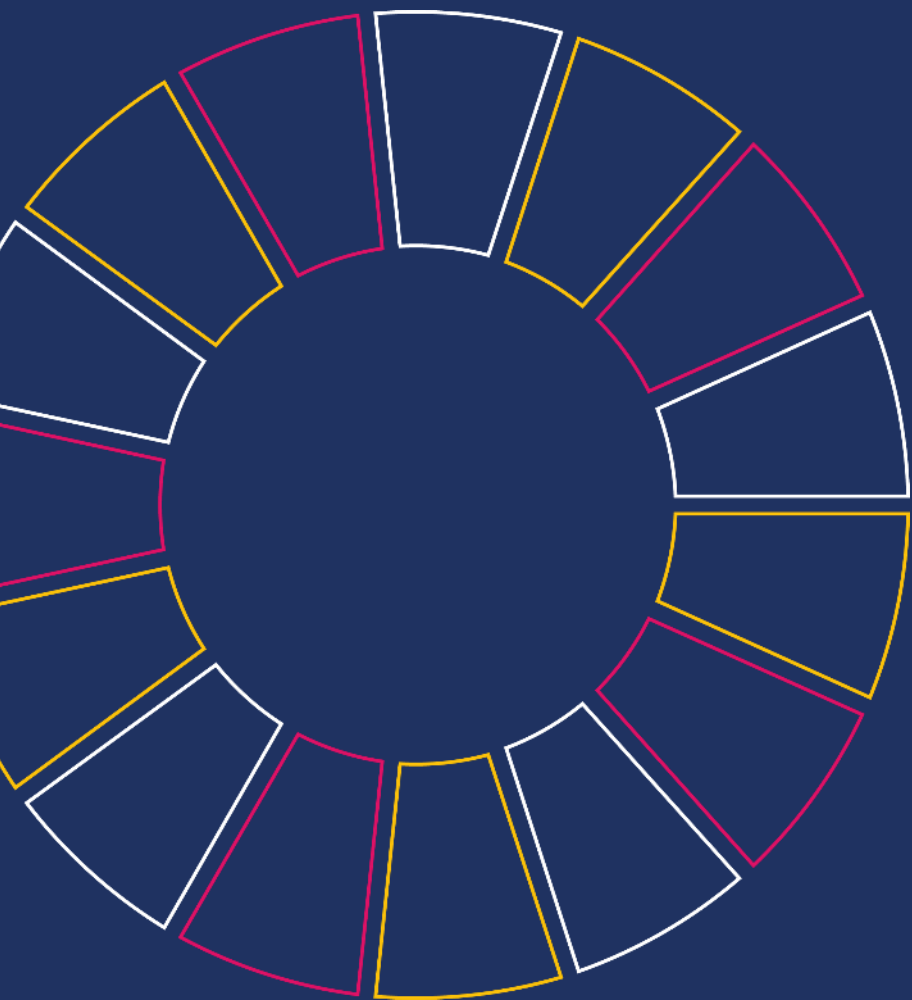
Questions fréquemment posées :

- ? Par où commencer ?
- ? Que faut-il mesurer ?
- ? Jusqu'où aller ?
- ? Comment être crédible ?
- ? Comment éviter une usine à gaz ?



22 Q/R en 4 chapitres :

- ✓ Comprendre
- ✓ Prioriser
- ✓ Mettre en œuvre
- ✓ Pérenniser



Conclusion

Abonnez-vous à notre newsletter!



[InfODD | Développement Durable \(wallonie.be\)](http://www.infodd.be)



Newsletter



Restez informé.e en vous abonnant gratuitement à l'infODD, la newsletter mensuelle qui traite principalement des actualités du développement durable en Wallonie.

S'inscrire à la newsletter

Contact

Service public de Wallonie

Direction du Développement durable

✉ developpement.durable@spw.wallonie.be

☎ 081/32.15.71

🌐 developpementdurable.wallonie.be